

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 1 (1879)
Heft: 4

Artikel: Bulletin mensuel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-131316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Non contents de pressurer le peuple éthiopien et de pratiquer au grand jour l'esclavage, ils convertissent les nègres à la religion de l'islam, de sorte qu'il est ensuite beaucoup plus difficile de les aborder. Les Africains mahométans sont généralement plus féroces, plus avides, moins bien disposés envers les Européens, que les tribus qui ont gardé les mœurs et le fétichisme de leurs ancêtres. Oui, l'on devrait arrêter l'Égypte dans sa conquête du bassin du Haut-Nil, et ne pas trop se fier aux apparences philanthropiques des résultats qu'y ont obtenus les armées égyptiennes sous des chefs chrétiens. Quels sont les droits du khédive sur cette contrée? Pourquoi les petits chefs nègres devraient-ils lui être soumis? Mtésa, roi d'Uganda, qui a si bien accueilli les Européens, voit avec défiance les Égyptiens s'avancer vers lui. Peut-être y a-t-il là le germe d'une guerre sanguinaire, qui aurait pour conséquence la ruine des établissements de missions dans cette région.

Arrêtons donc les Égyptiens, mais aidons les missionnaires, les voyageurs pacifiques, à poursuivre le noble but auquel ils se sont attachés. C'est vers eux que nous devons tourner nos regards, c'est d'eux que nous devons attendre le relèvement de cette pauvre race nègre. Parcourant le continent africain dans tous les sens, y fondant des stations, ils exercent une influence bienfaisante et accomplissent des prodiges. Déjà des tribus naguère barbares abolissent chez elles l'esclavage, adoptent les habitudes européennes, et l'on peut espérer que d'ici à peu d'années un bien immense aura été accompli.

BULLETIN MENSUEL

Nous avons recueilli, dans le courant de ce mois, bon nombre de nouvelles intéressantes, mais le peu de place dont nous disposons nous oblige à les grouper, pour la plupart, dans le cadre d'une revue sommaire du monde africain. Il n'y aura pas à le regretter si, par le fait de la liaison que nous chercherons à établir entre elles, nos indications se font lire ainsi plus volontiers que sous la forme de notes détachées.

A tout seigneur tout honneur! Parlons d'abord du sultan de Zanzibar, dont nous avons annoncé le prochain voyage en Europe; la nouvelle était exacte, mais Saïd-Bargasch a changé d'avis et remis son excursion à l'année prochaine.

Si nous n'avons rien à dire des excursions des Africains dans nos parages, nous sommes au contraire débordés par l'abondance des nouvelles

qui nous parviennent des explorations, toujours plus nombreuses, entreprises par des Européens sur le sol de l'Afrique. Passons-en rapidement quelques-unes en revue.

Les expéditions internationales (belges), dans la région des lacs, n'ont pas donné de leurs nouvelles depuis quelque temps ; par contre le Comité exécutif de Bruxelles a envoyé à M. Cambier, chef de la première expédition, l'ordre de pousser jusqu'à Nyangwé, sur le Lualaba, et d'y fonder une station. M. Popelin, qui commande la 2^e expédition, devra s'arrêter sur la rive orientale du Tanganyika, un peu au sud d'Oudjidji. Les quatre éléphants débarqués le 31 mai à Msasani-Bay continuent leur marche vers l'intérieur, pour rejoindre la caravane de M. Popelin ; ils n'ont pas trop souffert, paraît-il, des piquûres de la tsetsé.

De Trieste est partie une expédition dirigée par deux officiers de marine, MM. Pletsch et Pizzighelli. Son objectif est l'Abyssinie et le Choa, où elle doit séjourner une année, et où elle doit faire une enquête sur les articles d'importation et d'exportation qui pourraient y fournir un aliment au commerce autrichien.

Un des explorateurs de la côte occidentale, le voyageur allemand Otto Schütt, vient de revenir en Europe. Dans une conférence faite à Lisbonne, il a raconté son exploration du Cassaï, où il a recueilli des renseignements nouveaux et importants sur l'hydrographie du bassin du Congo. Il a découvert plusieurs rivières et déterminé le cours du Cassaï du 8^e au 6^e parallèles, dans une région précédemment inexplorée. Le lac Sankowa est selon lui sur le 5^e parallèle et porte le nom indigène de Macaruba ; au sud de ce lac existe une race de pygmées ; sur les bords du Quango et du Cassaï les nègres sont anthropophages. Le puissant Muata Yanvo a sauvé la vie à M. Schütt en l'empêchant de continuer à descendre le Cassaï, où des tribus hostiles se disposaient à lui faire un mauvais parti. N'était-ce qu'un prétexte pour lui barrer le chemin ? Il n'y aurait rien là de bien surprenant, mais ce qui est certain, c'est que l'explorateur a repris la route de Loanda.

M. Donald Mackenzie, que nous avons laissé au cap Juby, est également revenu en Europe, porteur d'une lettre par laquelle le cheik Mohammed Bairout, gouverneur de cette partie du pays, offrait à lord Salisbury d'établir des relations commerciales et amicales avec l'Angleterre. M. Mackenzie a laissé 18 hommes au cap Juby, dont il a nommé la station « Port Victoria. »

Le Maroc a fixé aussi l'attention de la Société africaine allemande, qui vient d'y envoyer le D^r Lenz, déjà connu par ses voyages dans la région de l'Ogôoué.

Plus au sud, à Bathurst, on annonce pour le mois d'octobre l'arrivée d'une expédition, organisée sous les auspices de la Société scientifique de Londres; elle doit gagner de là Ségou et Timbouctou, et recevra des subsides du gouvernement colonial, ainsi que des marchands de Bathurst.

Le rabbin Mardochée, qui en 1874 était parti pour le Soudan, patronné par la Société de géographie de Paris et par le gouvernement français, est maintenant de retour. De passage à Oran il a fait, devant la Société de géographie de cette ville, une description très complète de Timbouctou; elle a tous les caractères d'une ville arabe : ses constructions sont des gourbis ; elle est peuplée d'environ 50,000 habitants, tous noirs, et située à une heure de chemin au nord du Niger. Le journal qui nous a renseignés sur ce sujet, n'a rien dit de l'itinéraire de Mardochée et n'a donné aucun détail sur son voyage. Nous attendrons donc d'en savoir nous-mêmes davantage pour en entretenir plus longuement nos lecteurs.

L'infatigable Soleillet a manifesté l'intention de revenir à la fin de cette année à St-Louis, et de se diriger vers Timbouctou, en passant plus au Nord que dans son précédent voyage. Mais peut-être M. Soleillet a-t-il changé d'avis, car plusieurs journaux ont parlé ces jours-ci de son départ, en compagnie du colonel Flatters et du capitaine Bordier, pour déterminer le parcours de la ligne ferrée projetée entre le Sénégal et l'Algérie. Il se pourrait qu'il eût modifié son itinéraire pour répondre à l'appel de la Société civile du transsaharien (6, Boulevard des Italiens), qui se déclare « prête à recevoir les offres de services de toutes personnes désireuses de faire partie des quatre expéditions, destinées à relever le tracé du chemin de fer de la Méditerranée à el Goléah, et de là au coude du Niger, et éventuellement jusqu'au Soudan et au Sénégal. » Ces expéditions seront organisées par une Commission, qui vient de se rendre de Paris en Algérie et qui est composée de MM. Pascal Duprat, député, Eugène Ménier, sous-directeur de la Société, plusieurs ingénieurs et quelques autres délégués.

La question du transsaharien continue à être fort discutée dans la presse. A ce propos, nous devons rectifier ce que nous avons dit, dans notre précédent numéro, d'une conférence de M. Soleillet : l'honorable conférencier nous a fait observer que l'objet de son discours n'était pas le projet de M. Duponchel, mais bien celui dont il revendique pour lui-même la paternité, c'est-à-dire la création d'une voie ferrée de l'Algérie au Sénégal par le Niger.

L'étude des ressources de l'Algérie se lie intimement aux questions qui concernent le commerce du Soudan. A ce point de vue, le premier concours régional algérien, qui vient d'avoir lieu à Bône, dans la seconde moitié de septembre, présente un sérieux intérêt d'actualité, indépendamment de son importance pour le développement de l'agriculture et de l'industrie algériennes.

L'Algérie ne peut que gagner aussi à tout ce qui la rapproche de l'Europe ; c'est un besoin pour elle d'avoir des communications toujours plus économiques et plus promptes avec la métropole. Aussi s'applaudit-elle de l'installation d'un nouveau câble sous-marin entre Marseille et Alger ; la pose en est probablement achevée à l'heure où nous écrivons, et le prix des dépêches va diminuer de moitié, c'est-à-dire qu'il ne sera plus que de dix centimes par mot.

Sur divers points de la côte d'Afrique, les services maritimes se multiplient et s'améliorent. Il s'est créé depuis peu de nouvelles lignes françaises entre l'Algérie et la France, puis entre Bourbon, Nossi-Bé et Mayotte. La compagnie anglo-africaine de navigation en a établi une de son côté entre Londres, Hambourg et la côte occidentale d'Afrique.

On gagne aussi au point de vue de la vitesse de la marche. Le trajet, par exemple, du Cap à Plymouth, qui se fait ordinairement en 22 ou 23 jours, a été accompli cette année par le bateau-poste *Durban* en 18 jours et 22 heures, y compris un arrêt de 4 h. à Madère. C'est la plus rapide traversée qui se soit faite entre ces deux ports.

Mais tout cela est provisoire, en attendant que l'on puisse franchir la Méditerranée sans avoir besoin de naviguer. Voici en effet que la presse africaine signale une société d'ingénieurs anglais, qui s'occuperait actuellement du projet d'un tunnel sous-marin entre l'Espagne et l'Afrique. On nous permettra de ne reproduire cette nouvelle que sous toutes réserves, mais son originalité nous engage à la donner textuellement à nos lecteurs. « Ce tunnel, dit-on, s'ouvrirait en Espagne entre Tarifa et Algésiras, et en Afrique entre Tanger et Ceuta ; il aurait une longueur de 14 kilomètres et demi. Comme la plus grande profondeur de la mer dans le détroit de Gibraltar ne dépasse pas 900 mètres, et que les ingénieurs, dans leur projet, parlent de laisser un espace de 90 mètres entre le bas-fond de la mer et la voûte de leur tunnel, il s'ensuivrait que ce tunnel devrait être percé, au maximum, à mille mètres sous le niveau de la mer. »

Passant des entreprises pacifiques aux faits de guerre, nous commencerons par enregistrer avec satisfaction la fin de l'expédition du Zoulou-

land ou du moins la prise du roi Cettiwayo, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Cet événement suffira-t-il pour amener un état stable dans ces immenses territoires, où soldats et colons blancs sont clairsemés au milieu de populations qui ne leur veulent pas précisément du bien ? Il est permis d'en douter. Nous donnons plus loin le texte de la convention que les Anglais viennent d'imposer aux indigènes et dont l'application donnera probablement lieu à bien des conflits. Quoi qu'il en soit, la capture du chef des Zoulous est un événement important. Ce souverain avait offert à lord Chelmsford, en témoignage de son désir de conclure la paix, une énorme défense d'éléphant, de près de trois mètres de longueur, pesant plus de 60 kilogrammes ; mais la richesse de ce présent n'a pas été considérée, par le général anglais, comme une preuve suffisamment irrécusable de la sincérité de son adversaire, et il a continué à le poursuivre ; le 28 août, le major Marter l'a cerné et ramené prisonnier au camp. Que va-t-on faire de lui maintenant ? Il est en route pour Aden, puis pour.... ?

Il n'est pas probable que les difficultés avec lesquelles les Anglais sont aux prises dans les rivières Scarcies, sur la côte de Sénégambie, entraînent une guerre comparable à celle des Zoulous, mais il y a là une fermentation qui ne laisse pas d'être inquiétante. Une correspondance, adressée de ce point au *West African Reporter*, constate que les chefs n'ont pas abandonné leurs projets belliqueux. Ne pouvant nier le traité de Massammah, par lequel ils ont cédé le poste fiscal de Kikonkeh à l'Angleterre, ils donnent comme excuse que ce traité est ancien, qu'il a été signé par eux dans un moment critique, et qu'enfin ils ne croyaient pas qu'il serait appliqué de cette manière. Le peuple du reste ne veut pas la guerre, mais il est poussé par les chefs, qui ont déjà fait partir pour l'intérieur les femmes et les enfants des principales bourgades. D'ailleurs, à l'ouïe des préparatifs de l'Angleterre, ils ont quelque peu pris peur et sont allés vers le roi du pays de Moreah, le prier d'intervenir entre eux et le gouverneur de Sierra-Leone.

Une affaire qui a quelque analogie avec celle-là est la contestation suscitée par l'incorporation du pays des Grebos à la république de Libéria, dont il forme le prolongement au sud-est. En réponse à un manifeste des chefs, protestant contre l'annexion de leur territoire, le gouvernement de Monrovia vient d'envoyer aux réclamants une réponse conciliante mais ferme, prouvant jusqu'à l'évidence la légalité de la mesure qu'il a prise à leur égard.

Au Maroc l'horizon est plus noir. Non seulement la rébellion chroni-

que de certaines tribus y sévit plus fortement qu'à l'ordinaire, mais des indices graves font craindre des complications, dans lesquelles des puissances européennes pourraient se trouver engagées. Un prétendant au trône impérial, fort de nombreux partisans, a levé l'étendard de la révolte, et plusieurs indices donnent à penser que l'Espagne se dispose à le soutenir. Dans ce dernier pays, en effet, l'opinion publique, ou tout au moins celle de l'armée, est très favorable à une intervention ; mais ces velléités belliqueuses ne devraient pas faire perdre de vue l'éventualité d'un conflit avec l'Angleterre, laquelle, en cas d'attaque, prendrait probablement parti pour le sultan Muley Hassan.

On se querelle aussi sur les bords de la mer Rouge. Depuis que les anciens ports de l'Abyssinie ont été incorporés à l'Égypte, et que les Éthiopiens sont contraints de passer sur un territoire étranger pour atteindre le littoral, les relations commerciales des sujets du Négous se trouvent paralysées et les vexations se multiplient. De là des griefs que le roi Jean a exposés à M. Henry S. King, son consul à Londres, dans les termes suivants :

« Mon cher ami, par la grâce de Dieu, moi et tout mon peuple nous nous portons bien. Salut à vous ! Je ne vous ai pas envoyé de magnifique présent, ni une ligne de lettre, parce que la voie est fermée. J'ai envoyé le général Kirkham avec plusieurs lettres pour S. M. la Reine et pour vous ; mais on l'a fait mourir par le poison à Massaouah. C'est pour cette raison que je n'ai pu envoyer de lettres ni à Sa Majesté ni à vous.

« Ils ont également fermé la route à Massaouah pour empêcher les marchands anglais de venir dans mon pays, et pour m'empêcher d'acheter des armes, de la poudre, des amorces et bien d'autres choses. Nous avions toujours eu l'habitude de choisir en Égypte un évêque ; mais depuis la guerre ils ne veulent plus nous permettre d'en prendre un. Toutes ces choses me portent un grand préjudice. J'ai écrit à S. M. la Reine et je vous prie de répéter à l'Angleterre toutes mes bienveillantes paroles, pour l'amour de moi. »

Le roi Jean a d'ailleurs adressé directement ses réclamations au khédivé, lequel a offert de lui rétrocéder trois ports de la mer Rouge (on ne dit pas si Massaouah en serait un) annexés en 1877, pourvu qu'il renonce à ses autres prétentions. Aux dernières nouvelles, les négociations prenaient une tournure pacifique.

Dans le Soudan égyptien, les opérations de Gordon-pacha contre les trafiquants de chair humaine se poursuivent avec succès. On sait, par une lettre de l'ingénieur Messedaglia, gouverneur du Darfour, datée de

Fascier le 28 juillet, que Gessi a réussi à se rendre maître de Suleiman Ziber, et que Messedaglia lui-même, avec l'aide d'Emiliani, a fait prisonnier le féroce brigand Héron. Ainsi le commerce des esclaves peut être aujourd'hui considéré comme détruit, dit l'*Esploratore*, dans le Bahr-el-Ghazal, le Darfour, le Kordofan et le Dar Fertit, grâce à l'énergie de Gordon, puissamment aidé par trois Italiens.

Le royaume de Choa vient aussi de prendre rang parmi les États africains d'où le commerce des esclaves est banni. L'*Anti-slavery Society* avait écrit à ce sujet au roi Ménélik, par l'entremise du missionnaire Jean Meyer, et voici la réponse qu'elle en a reçue :

« Très hauts et très honorés Messieurs,

« Puisse cette lettre de Ménélik, roi de Choa, arriver à mes amis de l'Anti-slavery Society de Londres. Je vous demande respectueusement comment vous allez. Moi, mon peuple et mon armée sont bien. Dieu en soit loué!

« Chers amis, vous m'avez écrit que, pour un roi chrétien, l'institution du commerce des esclaves dans son royaume était une inconséquence. J'ai accepté votre avis, étant convaincu de sa justesse. Je vous envoie donc, comme réponse, la joyeuse nouvelle que j'ai aboli le commerce des esclaves dans tout mon royaume et dans les contrées avoisinantes, parce que je suis un chrétien. Par conséquent considérez-moi désormais avec bienveillance, comme votre ami.

« Ma contrée est fort éloignée de votre pays. La route de la côte vers Zeïla, Tadjura et Aden m'est fermée actuellement par les musulmans, c'est-à-dire par le gouvernement égyptien. Ils empêchent l'entrée dans mon pays des provisions, des armes, des outils agricoles et aussi des messagers de l'Évangile. Veuillez élever doucement votre voix puissante, pour demander que cette route me soit ouverte, car je désire inaugurer dans mon royaume le règne de la civilisation, de l'intelligence et des arts.

« Fait, à Ankobar, le 14 décembre 1878.

« MÉNÉLIK. »

Le roi Mtésa a fait mieux encore que Ménélik : il a aboli dans ses États de l'Uganda non seulement le commerce des esclaves, mais l'esclavage lui-même, suivant en cela le bel exemple donné par la reine Ranavalo à Madagascar, le 2 octobre 1874. Il ne faudrait pas croire cependant qu'un édit de ce genre suffise pour changer instantanément, comme par une vertu magique, des mœurs profondément enracinées dans les habitudes

des peuples sauvages et barbares ; ainsi à Madagascar, en dépit de la proclamation émancipant les Mozambiques, ceux-ci sont toujours tenus en servitude chez les Sakalaves, tribu de la côte occidentale sur laquelle les Howas exercent à peine une autorité nominale, et dont ils ne se reconnaissent pas responsables. Les Howas réfractaires eux-mêmes transportent chez les Sakalaves les esclaves dont ils veulent se défaire, ainsi que les Mozambiques auxquels ils refusent de donner la liberté, et les y échangent contre des bœufs. « Ce trafic est toléré par le gouvernement, parce qu'il se fait par des grands, » dit un correspondant du *Cernéen*.

La reine cependant persiste dans ses intentions civilisatrices, car elle a fait, il y a peu de temps, une proclamation pour se plaindre de ce que les écoles ne sont pas assez fréquentées, et pour presser ses sujets d'y envoyer leurs enfants.

Nous terminerons cette causerie par la mention d'une entreprise commerciale, qui offre un exemple d'initiative privée très remarquable.

Une société anglaise, dit la *France coloniale*, pourvue de capitaux sérieux, s'est installée à l'embouchure du Niger, dans l'île de Fernando-Po où elle a établi son siège. Elle a enrôlé un millier d'hommes qu'elle a équipés et armés, a fait construire des bateaux d'un faible tirant d'eau qui remontent le Niger jusqu'à 400 milles de son embouchure, et ses paquebots transportent en Angleterre les marchandises achetées sur les marchés de l'intérieur de l'Afrique. Il arrive souvent que les bateaux de rivières sont attaqués, mais la compagnie a, pour les protéger, sa milice qui livre parfois de véritables batailles. Le danger le plus grand que courent ses canonnières sur le Niger se borne à un défoncement de la coque, produit par des pieux que les indigènes plantent dans le lit même du fleuve, et qui s'élèvent jusqu'à un mètre environ de la surface de l'eau.

La Compagnie dont il est ici question n'a demandé, pour s'installer à Fernando-Po, l'autorisation de personne, pas plus qu'elle n'a demandé protection à son gouvernement. Elle a son pavillon particulier, et jamais elle ne s'est vue dans l'obligation de recourir aux vaisseaux de l'État.

Les Missionnaires anglais dans l'Uganda. On sait que depuis deux ans le Rév. Wilson, envoyé par la *Church missionary Society*, se trouve dans l'Uganda. L'année dernière un de ses collègues, M. Mackay, s'avancait pour le rejoindre par la route de Zanzibar. Le 13 juin il atteint Kaghéhyi dans l'Usukuma, sur la côte méridionale du lac Victoria. Il employa le mois de juillet et la première moitié du mois d'août à réparer sa santé délabrée, à aménager son petit bâtiment, la

Daisy, et à faire quelques excursions. Le 9 août, le Rév. Wilson arriva à Kaghéhyi, à sa rencontre, et les dernières lettres qu'ils envoyèrent de là en Angleterre, où elles parvinrent en février, annonçaient leur prochain départ pour l'Uganda.

Des messages, reçus le 19 août dernier, annoncent leur arrivée et décrivent leur voyage :

Les missionnaires se sont embarqués le 23 août 1878; le 28 il faisaient naufrage près de Mkongo dans l'Uzongora, sur la côte occidentale du lac. Ils durent rester huit semaines à réparer leur navire et, pendant ce temps, ils ne vécurent que de bananes bouillies et de canards sauvages. Ils se remirent en route le 24 octobre et, après neuf jours de navigation et trois jours de marche, ils arrivèrent enfin chez Mtésa.

Ils furent très bien reçus par le roi, qui leur remit un paquet de lettres et de journaux d'Angleterre, envoyés par Emin Effendi, un des officiers de Gordon-Pacha.

Bientôt ils furent informés qu'un renfort de missionnaires leur était envoyé par la voie du Nil. Alors, le 19 novembre, le Rév. Wilson quitta de nouveau l'Uganda pour aller à leur rencontre avec 300 porteurs; il les trouva à Kisuma le 3 janvier.

Ces missionnaires étaient au nombre de trois. C'étaient MM. Lichtfield, Felkin et Pearson. Durant le trajet, MM. Lichtfield et Pearson avaient beaucoup souffert, et le drogman engagé en Égypte était mort. Le 8 janvier la caravane atteignit Foweira, sur le Nil, au-dessus des chutes. Là, M. Pearson tomba de nouveau malade; néanmoins, le 21 janvier les voyageurs se remettaient en route et atteignaient, le 21, Mruli, près de la frontière de l'Uganda, à sept journées de marche de la capitale. C'est de cette localité qu'ils écrivaient le 2 février. M. Pearson constate, dans sa lettre, que tout le monde va très bien en ce moment et qu'il compte arriver prochainement auprès de Mtésa.

Les missionnaires ont reçu de Mtésa la lettre suivante :

26 décembre 1878.

*A mes chers amis Rév. G. Lichtfield, Robert Felkin,
Charles William Pearson,*

J'ai vu votre lettre. M. Wilson est déjà parti à votre rencontre, et je serai très content de vous voir dans mon royaume; je désire qu'avec le secours de Dieu vous puissiez arriver ici sains et saufs,

Votre ami dévoué,

MtÉSA, roi d'Uganda.

M. Mackay, qui était resté près de Mtésa, a envoyé aussi des lettres fort intéressantes sur ses relations avec ce roi et ses chefs. Le dimanche qui suivit le départ de M. Wilson, M. Mackay célébra le culte au palais, devant le roi et les hauts dignitaires. Il parlait le souhaéli sans interprète, et Mtésa traduisait lui-même dans la langue d'Uganda, pour ceux qui ne comprenaient pas le souhaéli. Pendant son séjour, plusieurs marchands arabes arrivèrent avec des esclaves pour les échanger contre des produits du sol, disant qu'ils venaient de la part du sultan de Zanzibar. M. Mackay s'opposa vivement à ce commerce, informant le roi que le sultan de Zanzibar avait depuis longtemps rendu des décrets contre l'infâme trafic des esclaves. Le résultat de l'attitude du missionnaire fut la publication d'un décret de Mtésa, défendant aux habitants de l'Uganda de faire du commerce avec les Arabes. Le roi rendit encore un autre édit qui imposa le repos du dimanche, et il discuta sérieusement, avec le missionnaire et les chefs, la question de la polygamie. Voilà, certes, de bonnes nouvelles pour les amis de la vraie civilisation. M. Mackay dit, en terminant, que les marchands arabes sont tout à fait hostiles à la mission anglaise, parce que celle-ci met des entraves à l'esclavage et à la vente des liqueurs.

Expédition internationale du Congo. Le journal *Les Missions* catholiques a signalé le premier, croyons-nous (le 11 juillet), l'expédition projetée par l'Association internationale, pour remonter le Congo sous la direction de Stanley. Cette nouvelle concordait avec celle que nous donnions, le 7 du même mois, dans notre premier numéro, au sujet du départ du navire *Barga*, d'Anvers, pour la même destination. Aujourd'hui il est avéré que le grand voyageur africain a été chargé en effet par l'Association internationale de remonter le Congo pour établir des stations sur ses rives.

Après être allé à Zanzibar pour y recruter une partie de son personnel, il s'est embarqué avec cette petite troupe, et, contournant l'Afrique par le Nord, il est arrivé à l'embouchure du Congo où l'attendait le matériel amené par le *Barga*. Un détachement d'ouvriers européens, aptes aux divers travaux que l'explorateur devra faire exécuter, lui a été également fourni ; il devra utiliser néanmoins dans une certaine mesure les indigènes, dont le contingent se joindra aux Zanzibarites et aux Européens.

La flotille remontera le fleuve tant qu'il sera navigable, c'est-à-dire jusqu'aux chutes de Yellala. Plus loin il s'agira de se frayer une route par terre vers l'Étang de Stanley, où la navigation est de nouveau possible.

Puis il y aura à transporter, par ce chemin improvisé et à l'aide de chariots en fer construits *ad hoc*, les embarcations et les maisons démontées envoyées d'Europe, ainsi que l'outillage, les marchandises et autres impedimenta indispensables, dont les voyageurs ont été abondamment pourvus.

En amont de l'Étang de Stanley l'expédition reprendra la voie fluviale et fondera, sur les points qu'elle estimera les plus favorables, deux de ces stations hospitalières et scientifiques dont l'Association internationale se propose de jalonner la traversée de l'Afrique équatoriale. La plus orientale de ces stations du Congo sera évidemment fort éloignée encore de Nyangwé, point extrême où, jusqu'à présent, les caravanes parties de Zanzibar ont reçu pour instructions de s'établir, mais, quoique la jonction ne soit pas accomplie, on se sera beaucoup rapproché du but.

En tout cas, c'est une idée heureuse et rationnelle de travailler simultanément à l'orient et à l'occident ; on parviendra bien plus vite de la sorte à rendre praticable la communication d'un Océan à l'autre. Sans doute, le jour où les pionniers partis des deux extrémités de la ligne réussiront à se donner la main à travers l'inconnu, il restera beaucoup à faire pour rendre les voyages faciles dans cette direction, et les touristes amateurs feront bien d'attendre encore un peu avant de s'y aventurer ; néanmoins un progrès considérable aura été réalisé, et il est présumable que l'exploration et la civilisation de l'Afrique en recevront un vigoureux élan.

La convention avec les Zoulous. Une dépêche officielle du général Wolseley, datée d'Ulundi, 1^{er} septembre, porte ce qui suit :

Il y a eu aujourd'hui une réunion importante de chefs zoulous. Six d'entre eux, parmi lesquels John Drun, ont signé la convention ci-dessous ; les six autres, désignés pour être placés chacun à la tête d'un territoire, étaient absents, parce qu'ils avaient mal compris la date fixée pour la réunion ; ils ne tarderont pas à arriver. Voici les termes de cette convention :

« Art. 1^{er}. Je maintiendrai et respecterai les limites, quelles qu'elles soient, du territoire qui me sera assigné par le gouvernement britannique, par l'intermédiaire du résident de la division dans laquelle mon territoire est situé.

« Art. 2. Je ne tolérerai pas sur mon territoire l'existence du système militaire zoulou ni d'aucune espèce de système ou d'organisation militaire, et je proclamerai et établirai comme règle que tout le monde pourra se marier quand et comment cela lui plaira, suivant la bonne et ancienne coutume de mon peuple, connue et suivie dans les temps qui ont précédé l'établissement par Chaka, du système connu sous le

nom de système militaire; et j'autoriserai et encouragerai tous les hommes de mon territoire à aller et à venir pour des affaires pacifiques, et à travailler à Natal et dans le Transvaal ou ailleurs pour leur propre compte ou moyennant salaire.

« Art. 3. Je n'importerai ni ne permettrai à qui que ce soit d'importer dans mon territoire, sous quelque prétexte que ce soit, ni dans quelque but que ce soit, des armes ou des munitions, de quelque pays qu'elles viennent, ni des marchandises ou objets quelconques, par la frontière maritime du Zoulouland, sans l'autorisation formelle du résident de la division dans laquelle mon territoire est situé; et je n'encouragerai, ni ne provoquerai, ni ne participerai, ni n'aiderai de quelque manière que ce soit à l'importation, dans n'importe quelle autre partie du Zoulouland, d'armes ou de munitions venant de n'importe où, ni de marchandises et produits portés à la côte sans cette autorisation; et je confisquerai et livrerai au gouvernement de Natal toutes les armes, munitions et autres marchandises ainsi importées dans mon territoire; et je punirai, par une amende ou par toute autre peine suffisante, tout individu coupable ou complice d'une semblable importation non autorisée, et tout individu trouvé en possession d'armes ou de munitions ou autres marchandises acquises sciemment, grâce à cette importation non autorisée.

« Art. 4. Je ne permettrai pas qu'on mette à mort qui que ce soit de mon peuple, si ce n'est après sentence prononcée dans un conseil composé des principaux hommes de mon territoire, après jugement loyal et impartial rendu en ma présence, lorsque tous les témoins auront été entendus; et je ne tolérerai pas l'emploi de sorciers, ni la pratique dite du « flairage » (*smelling out*), ni aucune autre pratique de sortilège.

« Art. 5. L'extradition des criminels réfugiés sur mon territoire, lorsqu'elle sera demandée par le gouvernement de l'une des colonies, provinces ou territoires britanniques, dans l'intérêt de la justice, sera promptement accordée à ce gouvernement et exécutée sans retard. Le refuge sur mon territoire de personnes accusées ou convaincues d'atteintes aux lois anglaises sera empêché par tous les moyens possibles, et toutes les mesures nécessaires seront adoptées pour se saisir de ces personnes et les remettre entre les mains des autorités de la Grande-Bretagne.

« Art. 6. Je ne ferai la guerre à aucun chef ou peuple sans la sanction du gouvernement britannique, par l'intermédiaire du résident de la division dans laquelle est situé mon territoire.

« Art. 7. La succession au commandement de mon territoire aura lieu conformément aux lois anciennes et aux usages de mon peuple, et la nomination de chaque successeur sera soumise à l'approbation du gouvernement britannique.

« Art. 8. Je ne vendrai ni n'aliénerai d'aucune manière, ni ne permettrai de traiter d'aucune vente ou aliénation d'une partie des terres de mon territoire.

« Art. 9. Je permettrai à toute personne résidant sur mon territoire d'y demeurer, à la condition de reconnaître mon autorité comme chef, et les personnes qui ne voudront pas la reconnaître et qui désireront quitter mon territoire obtiendront la permission de le quitter et de se rendre ailleurs sans être inquiétées.

« Art. 10. Dans tous les cas de dispute dans lesquels les sujets anglais seraient

compromis, j'en appellerai et m'en rapporterai à la décision du résident britannique de la division dans laquelle est situé mon territoire. Dans tous les cas où les sujets anglais résidant sur mon territoire seront accusés de crimes ou de délits commis dans mon territoire, ou dans ceux où quelqu'un de mon peuple sera compris avec des sujets anglais dans une accusation de ce genre, je ne ferai de procès et ne rendrai de sentence qu'avec l'approbation du résident anglais.

« Art. 11. Dans toutes les questions non comprises dans les termes, conditions et limites ci-dessus spécifiés, comme dans toutes celles qui y sont prévues, dans tous les cas où il y aurait doute et incertitude sur les lois, règlements ou stipulations à appliquer, je déciderai, ordonnerai et agirai suivant les anciennes lois et usages de mon peuple. »

BIBLIOGRAPHIE ¹

LA PROVINCE DE SAINT-THOMAS ET PRINCE, par *Manuel Ferreira Ribeiro*. — Cet ouvrage de plus de 700 pages, en portugais, débute par un coup d'œil général sur le fond du golfe de Guinée, sur les rivières qui s'y jettent, sur ses golfes secondaires, ses côtes et les îles qu'il renferme, en comparant leur climat avec celui des pays situés à la même latitude. L'auteur examine ensuite le rôle civilisateur joué durant le XIX^{me} siècle par chaque nation, et particulièrement par les Portugais, qu'il suit dans toutes leurs colonies d'Afrique, en Océanie et au Brésil. Puis il passe à la description détaillée de la province de Saint-Thomas et Prince.

De ces deux îles, Saint-Thomas est la plus importante ; aussi l'auteur lui consacre-t-il la plus grande partie de son œuvre, parlant successivement de la topographie de l'île, de ses cultures, des mœurs de ses habitants, de son commerce, de sa flore, de sa faune et de son climat. Cette île méritait certainement une monographie aussi étendue. Le mouvement annuel de ses ports est de 500 millions de francs environ pour l'importation et de 300 millions pour l'exportation.

Saint-Thomas a 9 lieues du Nord au Sud, et 6 lieues de l'Est à l'Ouest.

Le sol argileux fournit une eau abondante et produit en grande quantité du café excellent et du cacao. On exporte pour plus d'un million de café par an et pour 300,000 fr. de cacao. La pêche des tortues occupe les habitants des côtes. Le port le plus fréquenté se nomme baie d'Anne

¹ Tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique* sont en vente à la librairie Sandoz, 13, rue du Rhône, Genève.